

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} février 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 1^{er} février 2018 à 19 heures en Mairie sous la Présidence de Monsieur Joffrey ZBIERSKI, Maire.

Etaient présents :

MMES et MM. ZBIERSKI Joffrey, VERHAEVERBEKE David, CROMBEZ Nathalie, ANSELYN Marie, DUBOIS Christelle, RACHEZ Nicolas, LEFEBURE José, COURTIN Georges, FACQ Frédéric, CLAEYS Mathieu, SINGIER Lucie, LEQUIEN Micheline, VASSEUR Catherine, SION Alexis, LEGRAND Liliane, DUJARDIN Éric, CROMBECQUE Francis, DOMAGALA Freddie.

Absents excusés :

Monsieur AGBEGNA Kwami qui avait donné procuration à Monsieur ZBIERSKI Joffrey,
Madame DANDOIS Stéphanie,
Madame GODART Patricia,
Monsieur LAVIAUX Sylvain qui avait donné procuration à Monsieur VERHAEVERBEKE David,
Monsieur POUTRAIN Lydéric qui avait donné procuration à Monsieur LEFEBURE José,
Madame FOURDIN Lise qui avait donné procuration à Monsieur RACHEZ Nicolas.

Absents :

Madame et Messieurs CUVILLON Robert, LEQUIEN Alain, PLANCKE Patricia.

Madame SINGIER Lucie a été élue secrétaire.

Après l'appel et le quorum étant atteint, Monsieur ZBIERSKI Joffrey déclare la séance ouverte.

Le compte-rendu de la réunion du 7 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

1/ Rapport d'orientation budgétaire

Délibération n°D2018_1

**Nombre de présents :
18 + 4 procurations**

Nombre de votants : 22

Monsieur VERHAEVERBEKE David, Adjoint aux Finances, présente au Conseil Municipal le rapport sur les orientations budgétaires, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette.

A l'issue, de ce débat, le Conseil Municipal a approuvé le Rapport d'Orientation Budgétaire 2018.

Vote :

Pour : 20

Abstention : 2

2/ Demande de participation financière pour un voyage scolaire École Notre Dame

Délibération n°D2018_2

Nombre de présents :
18 + 4 procurations

Nombre de votants : 22

Le Conseil Municipal décide de verser une participation financière de 70 € aux élèves habitant la Commune, et ayant participé au voyage scolaire à BLAINVILLE-SUR-MER du 3 au 7 juillet 2018.

Cette participation sera versée directement aux parents sur présentation d'un certificat de présence au voyage établi par la Direction de l'école, d'un relevé d'identité bancaire et d'un justificatif de domicile. 51 élèves sont concernés.

Vote : **Pour : unanimité**

3/ Contrat d'association avec l'École Notre Dame

Délibération n°D2018_3

Nombre de présents :
18 + 4 procurations

Nombre de votants : 22

Le Conseil Municipal décide de verser, pour l'année scolaire 2017/2018, la somme de 331.34 € par enfant fréquentant les classes primaires de l'École Notre Dame et domiciliés dans la Commune de PROVIN, dans le cadre du contrat d'association signé entre la Commune et l'École. 65 élèves sont concernés.

Vote : **Pour : unanimité**

4/ Remboursement des frais de piscine pour les élèves de l'École Notre Dame

Délibération n°D2018_4

Nombre de présents :
18 + 4 procurations

Nombre de votants : 22

Le Conseil Municipal vote une aide financière de 4.75 € par séance de piscine et par élève en classe primaire de l'École Notre Dame, domicilié dans la Commune de PROVIN. 52 élèves sont concernés pour l'année scolaire 2017/2018 et 14 séances de piscine sont prévues.

Cette somme sera versée directement aux parents sur présentation d'un relevé d'identité bancaire, d'un justificatif de domicile et d'un certificat de présence à la piscine délivré par le directeur de l'École Notre Dame

Vote : **Pour : unanimité**

5/ Convention avec l'École Sainte Marie de BEAUCAMPS-LIGNY

Délibération n°D2018_5

Nombre de présents :
18 + 4 procurations

Nombre de votants : 22

Le Conseil Municipal décide de verser une participation financière de 327,41 € par enfant domicilié dans la Commune et fréquentant l'École Sainte Marie (classe de primaire), à compter de l'année scolaire 2017/2018. Une convention sera signée pour trois années scolaires.

Vote : **Pour : unanimité**

6/ Demande de subvention - ARDEVA

| | | |
|------------------------|---|------------------------|
| Délibération n°D2018_6 | Nombre de présents : 18 + 4 procurations | Nombre de votants : 22 |
|------------------------|---|------------------------|

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 200 €, pour l'année 2018, à ARDEVA (Association Régionale de Défense des Victimes de l'Amiante).

Vote : **Pour : unanimité**

7/ Demande de subvention – Les Restaurant du Cœur

| | | |
|------------------------|---|------------------------|
| Délibération n°D2018_7 | Nombre de présents : 18 + 4 procurations | Nombre de votants : 22 |
|------------------------|---|------------------------|

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 250 € aux Restaurants du Cœur, pour l'année 2018.

Vote : **Pour : unanimité**

8/ Demande de participation financière pour une classe de découverte École Sainte Anne à ANNOEULLIN

| | | |
|------------------------|---|------------------------|
| Délibération n°D2018_8 | Nombre de présents : 18 + 4 procurations | Nombre de votants : 22 |
|------------------------|---|------------------------|

Le Conseil Municipal décide de verser une aide financière de 70 € par élève habitant la Commune et participant au voyage scolaire organisé par l'École Sainte Anne d'ANNOEULLIN : un voyage à BAILLEUL du 2 au 4 juillet 2018 et un voyage dans le VAL-DE-LOIRE du 16 au 18 mai 2018. Six élèves sont concernés.

Cette participation sera versée directement aux parents sur présentation d'un certificat de présence au voyage établi par la Direction de l'école, d'un relevé d'identité bancaire et d'un justificatif de domicile.

Vote : **Pour : unanimité**

9/ Livre de prix

| | | |
|------------------------|---|------------------------|
| Délibération n°D2018_9 | Nombre de présents : 18 + 4 procurations | Nombre de votants : 22 |
|------------------------|---|------------------------|

Le Conseil Municipal décide d'allouer, pour l'année scolaire 2017/2018, la somme de 7,50 € par élève du groupe scolaire et de l'École Notre Dame, pour les livres de prix.

Vote : **Pour : unanimité**

10/ Avis sur la création d'une chambre funéraire

| | | |
|-------------------------|---|-------------------------------|
| Délibération n°D2018_10 | Nombre de présents : 18 + 4 procurations | Nombre de votants : 22 |
|-------------------------|---|-------------------------------|

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour le projet de chambre funéraire de Monsieur BUCHET Bernard, sis 2 A rue Jules Guesde.

Vote : **Pour : unanimité**

11/ Organisation des ALSH été

| | | |
|---|---|-------------------------------|
| Délibération n°D2018_11 : organisation été | Nombre de présents : 18 + 4 procurations | Nombre de votants : 22 |
| Délibération n°2018_12 : journées récréatives | | |

Le Conseil Municipal décide d'organiser un Accueil Collectif de Mineurs, qui se déroulera du 9 juillet au 27 juillet 2018 pour la première session et du 30 juillet au 24 août 2018 pour la deuxième session.

Le Conseil Municipal décide également d'organiser des journées récréatives les 27, 28 et 29 août 2018. Le tarif appliqué sera le même que les ALSH des mercredis.

Vote : **Pour : unanimité**

12/ Tarif séjour camping durant les ALSH été

| | | |
|------------------------|---|-------------------------------|
| Délibération n°2018_13 | Nombre de présents : 18 + 4 procurations | Nombre de votants : 22 |
|------------------------|---|-------------------------------|

Le Conseil Municipal décide de fixer à 35 € pour 4 jours (tarif inchangé), le tarif pour un séjour au camping pour les enfants fréquentant les Accueils Collectifs de Mineurs durant l'été 2018, en supplément des frais d'inscription.

Vote : **Pour : unanimité**

13/ Remboursement stage perfectionnement BAFA

| | | |
|-------------------------|---|-------------------------------|
| Délibération n°D2018_14 | Nombre de présents : 18 + 4 procurations | Nombre de votants : 22 |
|-------------------------|---|-------------------------------|

Le Conseil Municipal décide de rembourser le stage perfectionnement BAFA de Monsieur CZARNECKI Valentin, sur présentation d'une facture acquittée et d'un relevé d'identité bancaire.

Vote : **Pour : unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.